Séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Frédéric, tenue le 8 mai 2023, à 19 h 30, à la salle du conseil, situé au 850, rue de l'hôtel de ville à Saint-Frédéric.

Sont présents madame la mairesse Micheline Grenier, les conseillères Johanne Giguère et Sylvie Couture ainsi que les conseillers Francis Paré, Harold Gilbert, Jacques Berthiaume et Yvan Nadeau, tous formants quorum sous la présidence de madame la mairesse.
Cathy Poulin fait fonction de secrétaire.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte par un moment de réflexion.

2023-05-1682 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Sylvie Couture et résolu :

D'adopter l'ordre du jour avec l'ajout des points suivants au varia :

- Réparation de l'enseigne électronique
- Fleurs dans la municipalité

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2023-05-1683 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2023**

Il est proposé par Yvan Nadeau et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2023-05-1684 **ADOPTION PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 AVRIL 2023**

Il est proposé par Johanne Giguère et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 avril 2023.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2023-05-1685 **COMPTES À PAYER**

Il est proposé par Jacques Berthiaume et résolu :

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à payer les comptes pour un montant de 306 096.77$ (chèques numéro 21 317 à 21 328 + dépôts directs numéro 1 898 à 1 932 + prélèvements numéro 1 515 au 1 530).

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

COURTE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2023-05-1686 **NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉTIF**

Il est proposé par Sylvie Couture et résolu :

QU'Harold Gilbert soit nommé maire supplétif au conseil des maires de la MRC Beauce-Centre en cas d'absence de la mairesse.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2023-05-1687 **MODIFICATION À LA DEMANDE AU FOND RÉGIONS ET RURALITÉ - SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE - CONSEILLER EN URBANISME**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Alfred, Saint-Frédéric, Saint-Jules, Saint-Séverin, Saint-Victor, Saint-Odilon de Cranbourne, Saint-Joseph-des-Érables, Tring-Jonction et la MRC Beauce-Centre désirent présenter un projet d'embauche et de partage d'un conseiller en urbanisme dans le cadre de l'aide financière;

En conséquence, il est proposé par Francis Paré et résolu :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

– Le conseil de la municipalité de Saint-Frédéric s'engage à participer au projet d'embauche et partage d'un conseiller en urbanisme et à assumer une partie des coûts;

– Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

– Le conseil nomme la MRC Beauce-Centre organisme responsable du projet.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2023-05-1688 **DÉSIGNATION D'UNE PERSONNE SUPPLÉMENTAIRE RESPONSABLE DE L'URBANISME ET INSPECTEUR MUNICIPAL**

ATTENDU QUE chaque municipalité doit nommer, par résolution, une ou plusieurs personnes chargées de l'application de la réglementation d'urbanisme en vertu de la Loi;

ATTENDU QUE ces personnes peuvent, en plus de l'émission des permis et certificats, émettre des avis d'infraction, mettre en demeure les contrevenants et émettre des constats d'infractions;

ATTENDU QUE les inspecteurs nommés peuvent également être chargés de l'application du règlement sur les nuisances et autres règlements relevants de la Loi sur les compétences municipales de même que d'intervenir à titre de personne désignée aux mésententes relativement aux clôtures et de fossés de lignes;

ATTENDU QUE la responsable de l'urbanisme et inspectrice municipale, Jessie Jacques, a quitté ses fonctions temporairement pour un congé de maternité;

ATTENDU QUE la personne qui la remplacera est déjà en poste, et que celle-ci doit être autorisée, en plus de Mme Jacques, à émettre des permis et certificat, ainsi que des constats d'infraction;

En conséquence, il est proposé par Jacques Berthiaume et résolu :

DE nommer Monsieur Steeve Breton à titre de responsable de l'urbanisme et inspecteur municipal pour l'émission des permis et certificats en vertu des règlements applicables sur notre territoire par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et par la *Loi sur les compétences municipales*.

Cette personne aura également la tâche d'appliquer tous règlements de contrôle intérimaire de la MRC Robert-Cliche, le règlement provincial sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées pour les constructions nouvelles, le règlement provincial sur le prélèvement des eaux et leur protection de même que les dispositions de la *Loi sur les compétences municipales* à titre de personne désignée aux mésententes concernant les conflits pour les clôtures et fossés mitoyens, les fossés de drainage et les découverts en vertu de cette Loi.

Le mandat de ces personnes permet également la surveillance et le contrôle du territoire pouvant conduire à l'émission de tous avis et constats d'infraction, de mise en demeure à tous contrevenants ou ordre de cesser tout usage, construction, ouvrage ou travail dérogatoires à la réglementation.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2023-05-1689 **ACCEPTATION DU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE - TRAVAUX D'AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DE LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES**

ATTENDU QUE la Municipalité Saint-Frédéric a procédé à un appel d'offres public pour des travaux d'augmentation de la capacité de la station de traitement des eaux usées;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été déposées, soit :

	Prix soumis (tx incluses)
Solutions Hydriques Qwatro	1 032 777.29$
Les Constructions de l'Amiante inc.	864 399.30$
Allen Entrepreneur général inc.	1 036 000.00$
Cité Construction TM	1 253 631.56$

En conséquence, il est proposé par Yvan Nadeau et résolu :

QUE le contrat pour les travaux d'augmentation de la capacité de la station de traitement des eaux usées soit attribué au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Constructions de l'Amiante inc., au montant de 864 399.30$ taxes incluses;

QUE le devis d'appel d'offres, les addendas, la soumission incluant toutes les annexes, le bordereau de soumission ainsi que la présente résolution fassent foi de contrat intervenu entre les parties;

QUE ces travaux soient financés en partie par la TECQ 2019-2023, et en partie par le règlement d'emprunt 375-22.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2023-05-1690 **MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT À FRANCE THIBAULT**

Il est proposé par Francis Paré et résolu :

QUE le conseil accepte l'offre de services de Mme France Thibault, ingénieure indépendante, pour une banque d'heures de 33 heures au taux horaire de 150$ pour accompagnement dans divers projets.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2023-05-1691 **AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION POUR LA DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ DU MTMD**

ATTENDU QUE lors de la tempête Irène en août 2021, le ponceau VL2670 enjambant le ruisseau Bas-Saint-Antoine sur le chemin de fer Subdivision Vallée à Saint-Frédéric a été détruit;

ATTENDU QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) désire remettre en service ce tronçon de chemin de fer;

ATTENDU QU'en conséquence, ce ponceau devra être reconstruit;

ATTENDU QU'un bassin de dissipation d'énergie devra être construit en aval de ce nouveau ponceau afin d'éviter l'érosion des berges du ruisseau et devra être inclus dans l'emprise du chemin de fer;

ATTENDU QUE le MTMD désire donc obtenir une autorisation de la CPTAQ pour l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture sur une superficie de 0.0341 ha;

ATTENDU QU'il n'existe aucun autre espace approprié disponible ailleurs dans le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole qui pourrait satisfaire la demande;

ATTENDU QUE le projet n'aura pas d'impact sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole étant donné que les sites visés sont situés près de la route ou à l'extrémité des lots;

ATTENDU QUE le projet ne créera aucune contrainte particulière ou supplémentaire pour les activités agricoles ou acéricoles situées à proximité, ainsi que pour leur possibilité de développement;

En conséquence, il est proposé par Johanne Giguère et résolu :

QUE la Municipalité confirme que ces travaux sont conformes à la règlementation municipale en vigueur;

QUE la résolution numéro 2023-04-03 soit abrogée et remplacée par celle-ci.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

La mairesse fait rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2022.

2023-05-1692 **APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR TRAVAUX DE PAVAGE DES RUES LEHOUX, GAGNÉ ET DU PARC**

Il est proposé par Jacques Berthiaume et résolu :

QUE la directrice générale soit autorisée à procéder à un appel d'offres public pour des travaux de pavage des rues Lehoux, Gagné et du Parc.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

MÉDAILLE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR DÉCERNÉE À LÉON-MARIE JACQUES

La mairesse félicite M. Léon-Marie-Jacques qui a reçu la médaille du Lieutenant-Gouverneur à titre de bénévole.

2023-05-1693 **DEMANDE DE PRIX POUR GRAVIER**

ATTENDU QU'une demande de prix pour l'achat d'environ 3 000 tonnes de gravier 0 3/4 a été envoyée à trois fournisseurs;

ATTENDU QUE les offres sont les suivantes :

Les Gravières G.N.V.R. inc.	13.85$ / tonne
Gravière M.J. Lessard	12.00$ / tonne
Excavations Turmel	11.80$ / tonne

En conséquence, il est proposé par Harold Gilbert et résolu :

QUE l'achat du gravier 0 $^{3}/_{4}$ soit effectué chez Excavations Turmel pour l'année 2023.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2023-05-1694 **AVIS DE MOTION POUR RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE**

Monsieur Jacques Berthiaume, conseiller, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, un règlement amendant le règlement de zonage 297-15 ayant pour but de modifier les usages et spécifications de certaines zones résidentielles et mixtes.

RAPPORT DES COMITÉS

Régie intermunicipale du parc industriel Beauce-Amiante

2023-05-1695 *Adoption rapport financier 2022*

Il est proposé par Francis Paré et résolu :

QUE la Municipalité Saint-Frédéric adopte le rapport financier 2022 de la Régie intermunicipale du parc industriel Beauce-Amiante.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Régie incendie

2023-05-1696 *Adoption rapport financier 2022*

Il est proposé par Jacques Berthiaume et résolu :

QUE la Municipalité Saint-Frédéric adopte le rapport financier 2022 de la Régie intermunicipale du service incendie des municipalités de Tring-Jonction, St-Frédéric, St-Jules et St-Séverin.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Famille & aînés

2023-05-1697 *Comité de suivi de la politique familiale*

ATTENDU QUE la Municipalité Saint-Frédéric a présenté une demande d'appui financier au ministère de la Famille;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à mettre en oeuvre son plan d'action 2023-2026;

En conséquence, il est proposé par Sylvie Couture et résolu :

DE nommer :

- Francis Paré et Johanne Giguère - Élu(e)s municipaux
- Marc-André Cloutier - Agent de développement rural et culturel et Chargée de projet MADA-PFM

comme personnes participantes au comité de suivi de la politique familiale et de son plan d'action 2023-2026.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

CORRESPONDANCE

2023-05-1698 *Invitation à la 31e Classique de golf de Beauce-Centre Économique*

Il est proposé par Sylvie Couture et résolu :

D'inscrire monsieur Francis Paré à la Classique de golf de Beauce-Centre Économique pour le tournoi de golf avec le souper au coût de 175$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen demeurant dans le Village-Marie demande si le projet du Village-Marie se fera l'an prochain étant donné que les travaux d'augmentation de la capacité de la station d'épuration doivent se faire cet automne. La mairesse fait part au citoyen qu'une rencontre a récemment eu lieu avec le MTQ qui envisage la possibilité de conclure une entente de collaboration avec la municipalité pour prendre la responsabilité d'une partie des travaux, entre autres l'égout pluvial. Ceci est une bonne nouvelle financièrement, mais cela risque de retarder encore le projet.

VARIA

Réparation affiche municipale électronique

Un technicien viendra sur place pour la problématique de l'enseigne. Si des réparations majeures sont nécessaires, une soumission sera demandée. Le conseil décidera par la suite si celle-ci sera réparée ou remplacée.

Fleurs dans la municipalité

Le conseil a pris la décision de ne pas installer de jardinières cette année considérant que l'employée qui les arrosait ne travaille plus pour la municipalité. La possibilité d'installer des gros pots sera évaluée.

2023-05-1699 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Sylvie Couture et résolu :

De lever l'assemblée à 20h13.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

_____
Mairesse

_____
Directrice générale